

2ND SESSION, 39TH LEGISLATURE, ONTARIO 59 ELIZABETH II, 2010

2º SESSION, 39º LÉGISLATURE, ONTARIO 59 ELIZABETH II, 2010

Bill 107

Projet de loi 107

An Act to amend the Representation Act, 2005

Loi modifiant la Loi de 2005 sur la représentation électorale

Mr. Hoy

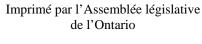
M. Hoy

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading	September 22, 2010	1" lecture	22 septembre 2010
2nd Reading		2 ^e lecture	
3rd Reading		3 ^e lecture	
Royal Assent		Sanction royale	





An Act to amend the Representation Act, 2005

Loi modifiant la Loi de 2005 sur la représentation électorale

Note: This Act amends the *Representation Act*, 2005, which has not previously been amended.

Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

1. The *Representation Act*, 2005 is amended by adding the following section:

Exception, Chatham-Kent-Leamington

2.1 Despite anything in section 2 to the contrary, the electoral district of Chatham-Kent-Essex is hereby renamed the electoral district of Chatham-Kent-Leamington.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the Representation Amendment Act, 2010.

EXPLANATORY NOTE

The purpose of the Bill is to change the name of the electoral district of Chatham-Kent-Essex to Chatham-Kent-Leamington.

Remarque : La présente loi modifie la *Loi de 2005 sur la représentation électorale*, qui n'a pas été modifiée antérieurement.

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

1. La *Loi de 2005 sur la représentation électorale* est modifiée par adjonction de l'article suivant :

Exception, Chatham-Kent-Leamington

2.1 Malgré toute disposition contraire de l'article 2, la circonscription électorale de Chatham-Kent-Essex est désignée par la présente sous le nom de circonscription électorale de Chatham-Kent-Leamington.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2010 modifiant la Loi sur la représentation électorale*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi vise à changer le nom de la circonscription électorale de Chatham-Kent-Essex, qui devient Chatham-Kent-Leamington.